

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N° AMV2026\_ 120

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement – Travaux en demi-chaussée avec alternat**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

VU la demande présentée par l'entreprise **SOBECA** en date du 22/05/2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux de création d'une liaison entre 2 postes électriques avec pose de ligne HTA et raccordement aux postes sur la **Rue des Acacias et le Parking du 8 mai 1945**, tout en assurant la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de la réalisation des travaux précités, la circulation sera en demi-chaussée avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores sur une partie de la **Rue des Acacias**. Au besoin la rue pourra être fermée à la circulation et 4 places de stationnement temporairement supprimées sur le **parking de la Rue du 8 mai 1945**.

Ces dispositions s'appliqueront du **02/06/2026** au **12/06/2026**, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de secours devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, au Pôle Routes – Arrondissement de Bonneville, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 26/06/2026

